

COMpte-REndU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 21 JUIN 2019 à 20 heures 30

Étaient présents : M. LE FRANC, Mmes BOUTIER, PHILIPPE, MM. JOUAN, MAHEO, Mmes BARAN, LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, MM. LE POTTIER, BRIAND, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absente excusée :

Mme Lyne MILBEO donnant pouvoir à M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER.

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2019 est adopté.

1. LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JUILLET 2019

Les loyers seront augmentés de 1.7 %, indice de référence des loyers de décembre 2018, soit :

• **Nouvelle Résidence - Foyer Social**

Surface utile	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2018 (charges comprises)	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019 Charges incluses
3 studios aile ouest – 86,40 m ²	283.71 Euros	288.53 Euros
1 studio aile nord n° 3 – 59,40 m ²	195.02 Euros	198.34 Euros
1 studio aile nord n° 4 – 53,40 m ²	175.19 Euros	178.17 Euros
2 studios aile nord n°1 et 2 – 52,40 m ²	171.90 Euros	174.82 Euros
1 studio aile nord n° 5 – 51,40 m ²	169.04 Euros	171.91 Euros

• **Autres logements**

	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2018	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019
Logement sous-sol du Foyer social 16 rue Jean Moulin (121 m ²)	291 Euros	295.95 Euros
Logement -11 rue Pierre Loti (125 m ²)	377.92 Euros	384.34 Euros
+ garage	+ 27.76 Euros	+ 28.23 Euros

• **Résidence Champêtre**

Surface utile	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2018	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019
1 ^{ère} TRANCHE 94.65 m ² F2	284.51 Euros	289.35 Euros
1 ^{ère} TRANCHE 121.45 m ² F4	363.75 Euros	369.93 Euros
2 ^{ème} TRANCHE 121.45 m ² F4	363.75 Euros	369.93 Euros
Garages rue Jeanne d'Arc	9.90 Euros	10.07 Euros

• **Ancien logement de fonctions – 11 rue du Gl de Gaulle**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2018	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2019
Logement 102.36 m ² F3	431.83 Euros	439.17 Euros

• **Logement -2 rue des Lilas**

	TARIF au 1 ^{er} juillet 2018	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019
Logement F3 (115 M ²)	520.69 Euros	529.54 Euros
Logement	Dont 492.48 €	Dont 500.85 €
Garage+cellier	28.21 €	28.69 €

• **Logement - 4 rue des Lilas**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2018	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019
Logement 41.39 m2 F1	177,05 Euros	180.06 Euros

• **Logement - 1 rue du Centre**

	TARIF au 1 ^{er} juillet 2018	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019
Logement F6 (135 m2) Loyer + garage	566,89 Euros	576.53 Euros

• **Logement - 3 rue du Centre**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2018	TARIF au 1 ^{er} juillet 2019
Logement 113.75 m2 F4 Loyer Annexe jardin	534.46 Euros Dont 519.35 € 15.11 €	543.55 Euros Dont 528.18 € 15.37 €

2. CONVENTIONS ALSH – PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES NON-GESTIONNAIRES D’UN ALSH

Après un vote à mains levées de onze voix contre la convention, une voix favorable et trois abstentions, le conseil ne valide pas la convention de participation financière avec l’ALSH de Plémet.

3. ENQUETE PUBLIQUE SARL LG BIOGAZ – UNITE DE METHANISATION « LE DIFFAUT » LOUDEAC

Le conseil donne un avis favorable au projet.

4. DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les parcelles AC n° 9 et AD n° 25.

Pour la parcelle AA n° 33, le conseil reporte sa décision dans l’attente d’informations complémentaires sur le classement de la parcelle et les conditions pour la Commune d’acquérir une partie du terrain.

5. CONVENTION AVEC LE SDE22 POUR TRAVAUX A KERMENAN

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention avec le SDE22 pour les travaux de ligne souterraine sur la parcelle ZE n°56 à Kermenan.

6. BOURSE BAFA – CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE

Le conseil donne un avis favorable à la mise en place d’une participation financière de 30 % du coût de la formation BAFA pour un jeune de 17 à 25 ans souhaitant suivre cette formation avec l’engagement de la personne à faire son stage auprès de l’ALSH de ST-BARNABE. Un contrat d’engagement sera passé entre le jeune, la Commune et le CIAS qui participera également à la même hauteur que la Commune.

7. CARTE DGFIP PREVISIONNELLE

Le conseil s’oppose à la réorganisation des centres des impôts et trésorerie telle que proposée avec notamment la fermeture du centre de Loudéac à l’échéance 2023 et au transfert sur DINAN des services.

Clôture de la séance : 22 heures 10.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 25 juin 2019.

A Saint-Barnabé, le 24 juin 2019

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC